

# **L 'économie marocaine face au défi du libre échange**

*A vril 1997*





## 1.2F aiblesses

Fortement dépendante de l'aléa climatique qui peut représenter jusqu'à 5% du PIB, l'économie marocaine a généré, par le passé, une croissance insuffisante (3,4% l'an entre 1980 et 1996) pour réduire le chômage dont le taux a atteint 22,9% en 1995 en milieu urbain. Le chômage, avant l'ouverture économique, reste élevé surtout parmi les jeunes et touche plus la femme que l'homme.

Malgré les acquis de l'ajustement structurel, les équilibres macro-économiques demeurent fragiles. Compte tenu de l'importance de la masse salariale de l'Etat et des collectivités locales (14% du PIB), la consommation publique reste supérieure de 5 points du PIB à la moyenne des pays en voie de développement et de 8 points comparativement aux pays du sud est asiatique (cf annexe 2).

Le problème de l'endettement externe persiste mais dans une proportion beaucoup moins importante qu'à la veille du rééchelonnement. Si l'encours de la dette extérieure a pu être ramené de 122% du PIB en 1985 à 60% en 1996, les charges de la dette (intérêts et amortissement) continuent à représenter environ le tiers de l'ensemble des ressources courantes de la balance des paiements

Quant aux charges de la dette publique intérieure et extérieure, elles absorbent entre 35 et 40% des recettes ordinaires de l'Etat. Cette situation influe sur l'épargne publique dont l'insuffisance ne permet pas de faire face à un niveau d'investissement public soutenu.

Le rythme d'intégration du Maroc à l'économie mondiale est devenu lent à partir de 1991. Le ralentissement des exportations de marchandises, en raison entre autres du démantèlement de l'URSS, a fait perdre au Maroc des parts de marchés à l'avantage de pays concurrents comme la Chine, l'Inde, l'Indonésie et certains pays de l'Europe de l'Est. La crise du tourisme limite à 1,5% des recettes méditerranéennes la part du Maroc dans un secteur où il recèle d'énormes potentialités.

Au niveau du tissu économique, les entreprises sont généralement sous-capitalisées avec une prédominance du capital familial. Les systèmes d'information sont peu développés et se limitent dans les grandes entreprises à l'automatisation des tâches quotidiennes de gestion. Le taux d'encadrement du personnel est insuffisant. Cette situation se répercute sur la productivité apparente du travail en milieu urbain qui a même baissé de 1,3% l'an entre 1988 et 1993.

L'économie marocaine est encore fortement protégée. La protection commerciale des entreprises a tendance toutefois à baisser puisque les droits de douanes représentent 16,7% de la valeur des importations en 1996 contre 20,3% en 1993.

Le niveau de développement technologique reste insuffisant ainsi qu'en témoigne la part limitée à la fois des dépenses de recherche dans le PIB (0,3%) et des biens d'équipement dans les importations globales du pays (21% en 1996). Il se distingue aussi par la baisse de la part des sciences de l'ingénieur dans l'effectif global des étudiants de l'enseignement supérieur (2,8% en 1995-1996 contre 4,8% en 1982-1983).

Le poids des entreprises publiques reste important malgré les privatisations déjà réalisées. Ce secteur, qui emploie 210.000 agents pour une masse salariale de 14 milliards de

dirhams, a investi 18 milliards de dirhams en 1995, soit 6,5% du PIB et environ 31% de la formation brute du capital fixe.

L'activité économique se heurte à l'insuffisance de certaines infrastructures physiques et particulièrement le réseau électrique et les télécommunications. La densité téléphonique est de 4,2% au Maroc contre 24% pour les pays du sud est asiatique et 30% au Portugal.

Sur le plan social le taux d'analphabétisme demeure élevé (55% en 1994 au niveau national) particulièrement pour la femme en milieu rural (89%). Les campagnes accusent un retard considérable par rapport aux villes en matière de scolarisation et d'accès aux services et équipements de base. La couverture sociale de la population reste insuffisante puisque les salariés déclarés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ne dépassent pas 28% de l'ensemble des salariés identifiés par le recensement de 1994.

### 1.3 Comparaison internationale

Le positionnement du Maroc parmi les pays en développement sur le plan des indicateurs socio-économiques (cf annexe 2), confirme les insuffisances précédemment citées en matière d'alphabétisme, de niveau de développement du monde rural et de train de vie de l'Etat.

Le taux d'investissement au Maroc (20% du PIB en 1996) est équivalent à la moyenne de l'Amérique Latine mais, reste nettement en deçà du niveau atteint par les pays du sud est asiatique (33% du PIB). La même constatation prévaut pour le taux d'épargne.

La couverture sociale se limite au secteur organisé. Les prestations de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale n'excèdent pas 1,8% du PIB pour le Maroc contre 2,3% pour la Malaisie, presque 5% pour la Turquie et plus de 20% pour les pays de l'Europe occidentale.

Le marché de l'emploi se distingue par des rigidités lorsque son fonctionnement est comparé à celui des pays de l'Asie de l'est (Corée du Sud, Singapour et Taiwan). De telles rigidités entravent la croissance des exportations à forte intensité de main d'œuvre qualifiée.

Les coûts non salariaux au Maroc se situent au minimum à 20% de la masse salariale nette du secteur privé urbain. Ils sont parmi les plus élevés d'un groupe de pays à revenu intermédiaire comme la Thaïlande, la Malaisie, la Tunisie, la Turquie, la Bolivie, l'Iran, la Corée du Sud, les Philippines, l'Uruguay, la Hongrie ou la Roumanie<sup>(2)</sup>.

Une comparaison détaillée<sup>(3)</sup> des finances publiques du Maroc avec celles de pays comme le Chili, la Corée, l'Egypte, l'Espagne, l'Indonésie, la Malaisie, le Portugal, la Tunisie et la Turquie a révélé les conclusions suivantes (voir annexe 3) :

---

<sup>(2)</sup> Banque Mondiale, Mémoire Economique vers une augmentation de la croissance et de l'emploi - septembre 1995

<sup>(3)</sup> Comparaison effectuée en février 1996 par la Direction des Etudes et des Prévisions Financières (Ministère des Finances et des Investissements Extérieurs)

- Le Maroc est considéré parmi les pays dont les impôts indirects, en pourcentage du PIB, sont les plus importants (plus de 8%). Seule la Tunisie le dépasse au niveau de la protection douanière. Les droits de douanes ont représenté au Maroc, pour la période 1991-1995, 4,7% du PIB alors qu'ils étaient inférieurs à 1% pour le Portugal, l'Espagne, la Turquie, l'Indonésie et la Corée.
- La part des impôts directs dans le total des recettes publiques (6% pour le Maroc pour la période 1991-1995) demeure insuffisante relativement à l'Espagne (10,1%), l'Indonésie (9,5%), la Malaisie (9,2%), et le Portugal (9%).
- Le Maroc se distingue par le niveau élevé par rapport au PIB de la masse salariale de l'Etat. Il est également le pays de l'échantillon où la masse salariale occupe la part la plus importante des dépenses de l'Etat (44,8%).
- L'endettement public du Maroc est important comparativement à la plupart des pays de l'échantillon. Les intérêts de la dette publique en pourcentage du PIB s'élèvent à 5,7% pour le Maroc durant la période 1991-1995 contre 0,5% pour la Corée, 1,2% pour le Chili, 2% pour l'Indonésie, 3,4% pour la Tunisie et 4,2% pour la Malaisie.

En plus du positionnement international, à une date déterminée, des performances du Maroc, il a été procédé à l'exploitation des résultats d'une comparaison dynamique (cf annexe 4) sélectionnant des indicateurs économiques et financiers de santé/vulnérabilité des pays émergents et des indicateurs de force/fragilité structurelle prenant en considération les données sociales. Cette comparaison <sup>(4)</sup> s'est faite par rapport à des pays émergents comme l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Chine, la Corée, l'Egypte, l'Indonésie, Israël, la Malaisie, le Mexique, les Philippines, la Thaï lande, la Tunisie, la Turquie et le Venezuela.

Il en ressort que le Maroc a fortement amélioré sa position entre 1981 et 1991 et a même évolué vers l'émergence économique. Un certain essoufflement a été enregistré depuis 1991.

L'économie marocaine donne l'impression d'être pénalisée par l'insuffisance du développement humain. Nettement mieux positionné en 1994 que les pays pétroliers n'ayant pas su opérer une diversification suffisante de leurs exportations (Egypte et Venezuela), le Maroc se trouvait presque dans le quadrant réunissant des pays émergents d'Asie comme l'Indonésie et les Philippines et des pays méditerranéens connaissant les meilleures performances économiques à moyen terme (Turquie notamment).

Les pays les plus performants de l'échantillon sont la Chine, la Corée, la Malaisie et la Thaï lande. Ces pays présentent un développement humain élevé, un endettement extérieur faible, un déficit budgétaire modéré, un taux d'investissement fort, des exportations diversifiées, et une croissance rapide.

---

<sup>(4)</sup> Direction de la Prévision en France - Note de conjoncture internationale Décembre 1996

## 2. Quelques retombées de l'accord Maroc-Union Européenne

Avant d'examiner ces retombées, il convient de préciser que l'Union Européenne représente 56 et 62% des importations et exportations du Maroc et que les droits de douanes objet du démantèlement constituent 22,5% en 1996 des recettes fiscales de l'Etat (hors TVA transférée aux collectivités locales).

### 2.1 Sur la croissance économique

La mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union Européenne aurait pour conséquence un renforcement de la politique d'ajustement structurel du Maroc. Cette politique ne se limiterait pas aux aspects macro-économiques ou aux secteurs à l'exportation, mais concernerait l'ensemble des activités économiques y compris celles orientées vers le marché local.

La concurrence sur le marché intérieur stimulerait la compétitivité et obligerait les entreprises à s'aligner sur les normes internationales en matière de qualité. La baisse des prix des intrants importés, en relation avec le démantèlement tarifaire, améliorerait certainement à court terme la rentabilité des entreprises et développerait la consommation privée et l'investissement. Les effets sur la production risqueraient toutefois d'être atténués par des considérations liées à la reconversion de la main d'œuvre et à la concurrence vive des produits finis importés.

Le partenariat avec l'Union Européenne devrait, en principe, développer les investissements directs étrangers au Maroc, les acquisitions de technologie et le transfert de savoir-faire.

Sur le plan du bien-être et de la croissance, une étude de la Banque Mondiale en 1993 concernant le Maroc a montré que le surcroît de revenus serait de 1,5% du PIB dans le cas d'une zone de libre échange avec l'Europe et pourrait atteindre 2,5% dans le cadre d'une ouverture vers tous les pays. L'amélioration du revenu résulterait de la croissance des exportations d'un nombre réduit de secteurs (phosphates, agrumes, légumes...) alors que la plupart des autres activités se révéleraient durement touchées par la déprotection en particulier les céréales, la viande et l'agro-alimentaire de base.

Le chiffrage des impacts du libre échange ne peut toutefois être précis puisque les modèles d'équilibre général ne peuvent prendre en considération les mutations de l'appareil productif, les changements brutaux de comportement des acteurs économiques, ou les externalités engendrées par l'évolution de l'environnement international.

L'effet sur la croissance serait positif à moyen terme à condition que l'entrée des capitaux étrangers dépasse un certain seuil <sup>(5)</sup> et qu'il y ait une mise à niveau du tissu industriel. Il aurait été plus favorable si l'accord d'association n'avait pas comporté de restrictions sur les produits agricoles à destination de l'Union Européenne.

---

<sup>(5)</sup> ) Gérard Kebabdjian, le libre échange euro-maghrébin : une évaluation macro-économique - Décembre 1995

A court terme, il faudrait s'attendre à la disparition d'une partie importante du tissu économique d'autant que les entreprises industrielles faiblement orientées vers le marché extérieur (taux d'exportation de la production inférieur à 10%) représentent 62% des établissements en 1995, 40% des effectifs employés, et plus de la moitié de la valeur ajoutée. Cette disparition aurait des conséquences sur l'emploi, rendant primordiale la levée des rigidités au niveau du marché du travail. La libéralisation des échanges et la croissance des exportations ne pourraient avoir d'effets positifs sur l'emploi que dans le cadre d'une flexibilité accrue du marché du travail qui réduirait les coûts supportés par les entreprises.

Le libre échange pourrait favoriser des activités à avantages compétitifs ou l'émergence de nouveaux secteurs porteurs, faisant appel à une main d'œuvre qualifiée. Cela suppose un comportement nouveau des acteurs allant dans le sens d'une meilleure réallocation des ressources. Cette réallocation devrait se faire par le marché, l'intervention de l'Etat n'étant requise que pour réduire les imperfections de ce dernier.

La mise à niveau des entreprises susceptibles de devenir compétitives ne saurait être suffisante. Le Maroc devrait s'atteler à réaliser l'essentiel de «l'offre compétitive» en investissant dans des secteurs nouveaux, ce qui rendrait nécessaire le développement de l'intelligence économique. Parmi les activités porteuses, il faut citer le matériel électrique, l'agro-alimentaire et les services. Ce dernier secteur fera l'objet, pour les prochaines années, d'une nouvelle reconfiguration de la division internationale du travail.

Le financement de la mise à niveau ferait appel à des montants considérables dépassant largement les possibilités du marché financier interne au moment où l'aide internationale demeure faible. L'aide financière de l'Union Européenne pour la période 1995-1999 serait de 4,1 écus par habitant pour les pays tiers méditerranéens contre 12,2 pour les pays de l'Europe centrale et orientale. Ramenée au PIB, elle ne dépasserait pas 0,4% pour les pays tiers méditerranéens (hors Israël) alors que celle reçue par le Portugal a atteint jusqu'à 4%.

## 2.2 Sur les finances publiques

La perte de recettes fiscales, consécutive au démantèlement douanier, est estimée à 2,8% du PIB uniquement sur l'Europe et peut atteindre 4,4% dans le cas d'une ouverture vers le reste du monde. Cette baisse des recettes douanières prend en considération le manque à gagner sur la TVA, laquelle s'appliquera à une valeur des importations incluant des tarifs douaniers plus faibles. La diminution additionnelle des recettes fiscales est évaluée à 20% du manque à gagner sur les recettes douanières.

Déjà pour le premier exercice budgétaire correspondant à l'entrée en vigueur de l'accord d'association, la perte de recettes douanières serait comprise entre 0,3 et 0,5 % du PIB selon le niveau de l'ouverture envisagée (Union Européenne ou ensemble de la communauté internationale).

Si cette perte de recettes devait être compensée par la taxe sur la valeur ajoutée, il faudrait que les rentrées au titre de la TVA progressent globalement de 36% si l'ouverture est limitée à l'Europe et de 65% dans le cas où le démantèlement concerne l'ensemble des partenaires commerciaux. Les conséquences de cette approche statique méritent néanmoins d'être atténuées par le fait que le libre échange, en stimulant les importations, renforcerait les recettes de TVA provenant de ces importations.

La structure stable des recettes fiscales durant les deux dernières décennies réduirait la marge de manoeuvre des pouvoirs publics en matière de compensation du démantèlement douanier. Les ajustements de taux d'imposition étant difficilement envisageables, la compensation du démantèlement tarifaire ne pourrait se faire que par une croissance économique forte, accompagnée d'un élargissement de l'assiette imposable et de restrictions budgétaires.

Le libre échange entraînerait une substitution partielle d'une taxation facile à recueillir (droits de douanes) par des impôts dont la perception est beaucoup plus difficile comme l'impôt général sur le revenu pour les contribuables autres que les salariés et l'impôt sur les sociétés. L'imposition des revenus est par ailleurs moins facile à gérer et suppose une relation directe entre l'Etat et le contribuable.

Le recours à une dépréciation de la monnaie nationale pour réduire les effets des accords d'association sur le budget de l'Etat s'avérerait d'une portée limitée, du moins pour les finances publiques. Le solde des recettes et des dépenses publiques pouvant être affecté par une dévaluation est de l'ordre de 1% du PIB au Maroc contre 4,4% en Egypte et 4,5% en Tunisie <sup>(6)</sup>. Une dépréciation de 10% améliorerait le solde budgétaire de 0,1 point du PIB seulement au Maroc, toute chose égale par ailleurs. Cette situation s'expliquerait par le niveau d'endettement externe encore élevé de l'Etat marocain.

### **2.3 Sur l'équilibre externe**

L'une des conséquences négatives du libre échange serait l'aggravation à court et moyen terme du déficit de la balance des paiements courants. L'ouverture du marché intérieur à la concurrence des produits européens se traduirait par une augmentation rapide des importations, lesquelles seraient stimulées au fur et à mesure du démantèlement tarifaire.

Le maintien des restrictions sur les produits agricoles, la banalisation des privilèges à l'accès au marché de l'Union Européenne et la concurrence acerbe qui en résulterait entre les partenaires traditionnels et les autres clients de l'Union Européenne se traduiraient pour le Maroc par un développement moins soutenu des exportations par rapport aux importations.

Les simulations effectuées dans le cas de la Tunisie ont montré que l'impact des accords d'association sur les exportations resterait faible même dans le cas d'un accroissement sensible des investissements directs étrangers. Ces investissements auraient tendance à viser davantage le marché intérieur plutôt que l'exportation.

---

<sup>(6)</sup> Isabelle Bensidoun et Agnès Chevallier, Europe-Méditerranée : le pari de l'ouverture, Collection CEPII - 1996

### 3. L'importance des réformes

#### 3.1 Les clés de succès

Les développements précédents montrent que le libre échange favorise une amélioration à court terme de la rentabilité des entreprises et, à moyen terme, de la croissance économique dans le cas d'une levée des restrictions sur les produits agricoles à l'exportation. Il entraîne cependant une dégradation des équilibres extérieurs liée à l'augmentation plus rapide des importations que des exportations et une aggravation du déficit public en raison de la difficulté de compenser la perte de recettes douanières

Le projet de libre échange n'est donc pas soutenable sans mesure compensatoire. Les éléments pouvant rendre positives les retombées de la création d'une zone de libre échange sont une politique macro-économique non récessive, une reconversion compétitive de l'économie marocaine, et une croissance des investissements extérieurs.

Si la stabilité du cadre macro-économique doit demeurer un objectif majeur, il convient d'attirer l'attention sur le risque récessionniste que peuvent comporter certaines mesures compensatoires comme le renforcement de la fiscalité indirecte ou la baisse des dépenses publiques d'investissement.

Au contraire, la reconversion compétitive de l'économie marocaine suppose la mise en œuvre de programmes publics conséquents en matière d'infrastructure et de formation. L'acquisition d'une capacité compétitive en terme de capital humain devra s'accompagner d'une meilleure réallocation des facteurs de production et notamment le travail pour optimiser les gains dus au libre échange.

L'amélioration de la compétitivité économique passe aussi par le développement d'une culture d'exportation. L'expérience des pays de l'Asie de l'Est <sup>(7)</sup> a montré que la promotion des exportations d'articles manufacturés est une source considérable d'évolution rapide de la productivité. Tous les opérateurs marocains (entreprises, administration, institutions financières) devraient être acquis à la stratégie de développement des exportations y compris les établissements qui, pour l'instant, sont orientés vers le marché local.

Ce développement des exportations ne peut être concevable sans une circulation de la technologie européenne dans le bassin méditerranéen <sup>(8)</sup>. L'Union Européenne a, dans ce contexte, une contribution très importante à apporter par le transfert technologique vers le sud de la Méditerranée, par la multiplication des efforts de recherche et développement à coût peu élevé en impliquant des universitaires maghrébins...

Une diversification des échanges extérieurs est par ailleurs à rechercher en dehors de l'Union Européenne ou à destination de pays liés à l'Europe par des accords de libre échange. Cela permettrait d'intégrer davantage le Maroc à l'économie mondiale tout en développant des complémentarités avec des pays tiers-méditerranéens ou des pays de l'Europe centrale et orientale.

---

<sup>(7)</sup> Banque Mondiale - Le miracle de l'Asie de l'Est - Août 1993

<sup>(8)</sup> Georges CORM - Le développement économique dans la région méditerranéenne : Approche historique et problématique - Octobre 1996

L'intensification des échanges de produits alimentaires avec ces derniers pourrait atténuer les impacts sur le Maroc des restrictions des produits agricoles à l'entrée de l'Union Européenne.

Le niveau des investissements directs étrangers joue un rôle capital et peut crédibiliser le libre échange. Les simulations effectuées dans le cas de la Tunisie l'ont démontré. Il faudrait mettre en place une stratégie appropriée de promotion des investissements étrangers axée sur la poursuite de la modernisation de l'environnement juridique, l'élimination des entraves à l'investissement, la surveillance du marché des multinationales, et une présence active dans les institutions étrangères.

Pour affronter le défi de l'ouverture, il est opportun de mobiliser tous les acteurs en organisant la concertation et le dialogue. Le fonctionnement des conseils créés au Maroc à cet effet devrait s'inspirer des expériences réalisées dans certains pays asiatiques (7).

De plus, le Maroc a besoin plus que jamais d'une vision stratégique à moyen et long terme compte tenu des impacts importants de l'accord d'association avec l'Union Européenne sur l'économie marocaine, impacts qu'il va falloir mesurer au fur et à mesure de l'ouverture pour mieux préparer le Maroc au libre échange.

Cette stratégie devrait avoir pour objectif une croissance économique forte en vue de créer le maximum d'opportunités d'emploi et de valoriser le capital humain. Elle devrait viser un taux de croissance de 6% à partir de l'an 2000, ce qui nécessite de porter le taux d'investissement au même horizon à 25% et , partant, de dynamiser l'épargne.

### 3.2 Les politiques économiques

La stratégie à moyen et long terme devrait arrêter les politiques macro-économiques les mieux appropriées pour le libre échange. Parmi les idées à envisager sur le plan fiscal, il faut évoquer :

- l'harmonisation de la tarification douanière et la révision du code des douanes en l'adaptant aux standards internationaux et en l'orientant vers une meilleure prise en compte des besoins de l'entreprise.
- l'évolution du système fiscal vers une plus grande équité, avec la suppression progressive des exonérations et le développement de l'imposition directe.
- l'introduction d'une fiscalité allégée pour les petites et moyennes entreprises en vue de les aider à supporter les conséquences de l'ouverture économique tout en facilitant une intégration du secteur informel.
- la mise en place d'une fiscalité favorable à l'acquisition de technologies en modulant les avantages en matière de provisions pour investissement et d'amortissement dégressif de manière à encourager les secteurs de pointe.
- l'institution de mesures incitatives en faveur du développement de l'épargne longue.
- la restructuration et la poursuite de la déconcentration de l'administration fiscale et douanière pour améliorer le rendement de l'impôt.

Pour que la politique budgétaire améliore les performances de l'économie à moyen et long terme, il est primordial que les dépenses budgétaires soient orientées vers la valorisation des ressources humaines et vers l'accroissement du stock du capital productif. Il faut aussi que le déficit budgétaire n'exerce pas un effet d'éviction sur l'investissement privé et ne produise pas de conséquences défavorables sur la balance des paiements.

Le déficit budgétaire devra être non seulement soutenable mais, également finançable. De plus, il est important de tendre vers une meilleure allocation des ressources en définissant les priorités et en mesurant leurs impacts sur l'économie. Les investissements de l'Etat devraient être destinés à deux leviers de la compétitivité : le capital humain, en accordant une attention particulière au monde rural, et les infrastructures de base.

Il faudrait lancer une réforme de l'appareil administratif de l'Etat en vue d'adapter ses missions, son train de vie et sa productivité en fonction du nouveau contexte du libre échange. La mise à niveau devrait concerner non seulement les entreprises mais également l'administration à travers la simplification des procédures, la rationalisation et la normalisation des dépenses de fonctionnement, la modernisation des méthodes (y compris la gestion active de la dette), et le développement des instruments de prévision et d'analyse économique.

Le poids du secteur public mériterait d'être réduit en vue de limiter son recours au budget de l'Etat et d'accroître les performances de l'économie. Ce secteur devrait être restructuré en redéfinissant les missions des entreprises publiques, en améliorant leur gestion, en opérant la réforme du contrôle financier, en privatisant les établissements n'ayant pas un caractère stratégique pour l'Etat et en mettant en place un cadre institutionnel pour développer les concessions.

En matière de politique monétaire, il est opportun de rechercher la diversification des sources de financement des entreprises et le traitement équitable de tous les acteurs (y compris le Trésor public). Il faudrait assurer un véritable développement du marché des capitaux et du marché des changes, et parachever la réforme du secteur bancaire en vue d'évoluer vers une plus grande concurrence entre les banques en généralisant les règles prudentielles et en révisant les statuts de certains organismes comme la Caisse Nationale de Crédit Agricole, la Banque Centrale Populaire et le Crédit Immobilier et Hôtelier...

De nouveaux instruments plus adaptés à la petite et moyenne entreprise devraient être mis en place comme le second marché boursier ou l'assouplissement des conditions d'émission d'obligations... La micro-entreprise devrait bénéficier d'un système de financement approprié compte tenu des spécificités du tissu économique marocain.

Le développement de l'épargne à long terme passerait par la dynamisation du secteur des assurances, la création d'un marché hypothécaire, la réforme de la Caisse de Dépôt et de Gestion, la restructuration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, le rétablissement de la viabilité à long terme des systèmes de retraite en répartition et le développement en parallèle de nouveaux régimes en capitalisation.

### 3.3 Les réformes structurelles

L'accélération des réformes structurelles est essentielle pour réussir l'ouverture économique. Elle peut viser les actions suivantes :

- La poursuite de l'harmonisation du dispositif législatif et réglementaire (code des douanes, cadre sur la concurrence...)
- L'adaptation de la législation du travail dans le sens d'une plus grande flexibilité.
- L'amélioration du fonctionnement du marché foncier (simplification des procédures d'immatriculation foncière, renforcement de la transparence par la publication des plans de zonage et des prix, implication du privé dans l'équipement de zones industrielles...).
- La modernisation de l'appareil judiciaire (simplification des procédures, création de tribunaux de commerce, instauration d'un système complet de références judiciaires).
- La réforme des télécommunications et des transports et la participation du secteur privé au développement des infrastructures.

### 3.4 Une nouvelle dynamique de l'entreprise privée

La concurrence des produits européens impose, en plus de la mise à niveau, une évolution des entreprises marocaines vers la qualité totale. Les modes de management devraient évoluer vers une plus grande sensibilité de l'entreprise à l'encadrement, un développement des systèmes d'information et un renforcement des instruments de gestion.

L'amélioration du contenu technologique de la production et le passage de l'exportation de produits à forte intensité de main d'œuvre non qualifiée à un système d'exportation de produits à forte intensité de main d'œuvre qualifiée et de technologie requiert un développement de l'effort de recherche et la promotion de l'ingénierie nationale. Outre la création de partenariat avec l'étranger, les grandes entreprises gagneraient à se doter de départements d'études et de recherche.

Pour assurer la survie de la petite et moyenne entreprise, il est opportun de créer des synergies sur le plan de la production (contractualisation des rapports entre unités opérant dans la même filière, intégration verticale, sécurité des approvisionnements) et du commercial (regroupement des sociétés exportatrices pour une meilleure connaissance des marchés extérieurs, pour répartir les frais de prospection et de représentation à l'extérieur, et pour créer des joint-venture avec les sociétés commerciales étrangères).

Entamant une ère nouvelle de son histoire économique, le Maroc est condamné à gagner le pari de l'ouverture. Ce pari nécessite une solidarité entre tous les acteurs, implique des sacrifices à faire supporter à l'ensemble de la collectivité, et requiert la mise au travail de la population active dans son ensemble.